



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance publique le mardi 10 avril 2018 à 17 h 45 dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, afin d'étudier la demande d'autorisation de démolition des deux immeubles situés aux adresses suivantes :

4600A et 4600B, boulevard Saint-Jean (lot 5 476 228)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19) et aux dispositions du *Règlement R-2013-088 sur la démolition des immeubles*, **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 28 mars 2018.

SOPHIE VALOIS, greffière